



ACADÉMIE DE NICE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Département des Examens et Concours

La rectrice de l'académie de Nice,

D.E.C

Département des Examens et
Concours

Service des Concours

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée relative aux droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

VU le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat ;

VU le décret n° 2010-302 du 19 mars 2010 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat et à certains corps analogues ;

VU le décret n° 2010-1152 du 29 septembre 2010 relatif aux secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

VU l'arrêté du 25 juin 2009 fixant la nature et le programme des épreuves des concours de recrutement des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat et de certains corps analogues ;

VU l'arrêté du 15 octobre 2010 fixant la nature et le programme des épreuves des concours de recrutement dans le grade de secrétaire administratif de classe normale du corps des secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

VU l'arrêté du 25 janvier 2011 modifié fixant les conditions d'organisation et la composition du jury des concours de recrutement dans le corps des secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

VU l'arrêté du 2 février 2024 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture et l'organisation de concours communs pour le recrutement dans le premier grade de divers corps de fonctionnaires de catégorie B ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Le jury chargé au titre de la session 2024 du concours externe pour le recrutement dans le premier grade de secrétaire administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur est composé comme suit :

Présidente du jury :

FRAPPART Nadine

personnel de direction, collège Gérard Philipe à Cogolin

Vice-président :

TRAPANI Jérôme

attaché principal d'administration de l'État, lycée Guillaume Apollinaire à Nice

Membres du jury :

ALENGRY Christelle

attachée principale d'administration de l'État, collège Port Lympia à Nice

GUILLERM Christophe

attaché d'administration de l'État, lycée du Parc Saint Jean à Toulon

Correcteurs :

GAALOUL Housseem

professeur certifié économie-gestion, lycée Honoré d'Estienne d'Orves à
Nice

GAROUACH Mahraz

professeur certifié économie-gestion, lycée Honoré d'Estienne d'Orves à
Nice

Article 2 : Le secrétaire général de l'académie de Nice est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nice, le

La rectrice de l'académie de Nice